

## INTRODUCTION

La Banque Toronto-Dominion (la Banque) produit des rapports trimestriels et annuels, qui sont déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) respectivement sur formulaire 6-K et formulaire 40-F, et qui sont intégrés par renvoi dans les déclarations d'inscription de la Banque relativement à des placements de titres. Ces rapports sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada). Les règlements de la SEC exigent que certaines informations additionnelles soient incluses dans ces déclarations d'inscription à des fins de rapprochement de l'information financière selon les PCGR du Canada et les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis). Ces informations additionnelles sont contenues dans le présent document pour les six mois terminés le 30 avril 2008, et doivent être lues conjointement avec les rapports aux actionnaires de la Banque pour les trimestres terminés le 30 avril 2008 et le 31 janvier 2008 et avec le rapport annuel 2007 sur formulaire 40-F.

## NOTE COMPLÉMENTAIRE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES POUR LES SIX MOIS TERMINÉS LE 30 AVRIL 2008 (NON VÉRIFIÉ)

### RAPPROCHEMENT DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

Les conventions comptables suivies par la Banque, y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada, sont conformes aux PCGR du Canada. Les principaux écarts entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis sont décrits dans le rapport annuel de 2007 de la Banque sur formulaire 40-F déposé auprès de la SEC. Cette note additionnelle constitue une mise à jour de ces informations pour les six mois terminés le 30 avril 2008. L'incidence des écarts entre les PCGR pour la période de six mois terminée le 30 avril 2008 est présentée ci-après.

#### Bénéfice net

(en millions de dollars canadiens)	<i>Six mois terminés les</i>	
	<b>30 avril 2008<sup>1</sup></b>	30 avril 2007 <sup>1</sup>
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	<b>1 822 \$</b>	1 800 \$
Avantages sociaux futurs	<b>(3)</b>	-
Valeurs mobilières disponibles à la vente	<b>(3)</b>	10
Instruments dérivés et activités de couverture	<b>712</b>	(81)
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	-	77
Prêts comptabilisés selon l'option de la juste valeur	<b>11</b>	6
Passifs détenus à des fins de transaction	<b>20</b>	(6)
Passif et capitaux propres	<b>47</b>	62
Amortissement des actifs incorporels	-	(30)
Autres revenus	<b>(24)</b>	13
Autres frais	<b>(30)</b>	-
Impôts sur les bénéfices et variation nette des impôts sur les bénéfices compte tenu des éléments présentés plus haut	<b>(222)</b>	(17)
Participations sans contrôle	<b>(34)</b>	(15)
<b>Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis</b>	<b>2 296</b>	1 819
Moins : Dividendes sur actions privilégiées	<b>36</b>	30
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires selon les PCGR des États-Unis</b>	<b>2 260 \$</b>	1 789 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
de base – PCGR des États-Unis / PCGR du Canada	<b>732,9</b>	718,7
dilué – PCGR des États-Unis / PCGR du Canada	<b>739,0</b>	725,4
Bénéfice de base par action – PCGR des États-Unis	<b>3,08 \$</b>	2,49 \$
– PCGR du Canada	<b>2,46</b>	2,49
Bénéfice dilué par action – PCGR des États-Unis	<b>3,06</b>	2,46 \$
– PCGR du Canada	<b>2,44</b>	2,46

<sup>1</sup> Pour les six mois terminés le 30 avril 2008, l'incidence des rajustements selon les PCGR des États-Unis sur l'état des résultats consolidé dressé selon les PCGR du Canada est comme suit : diminution de 102 millions de dollars du revenu d'intérêts net, (augmentation de 157 millions de dollars en 2007), augmentation de 866 millions de dollars des autres revenus (diminution de 110 millions de dollars en 2007), et augmentation de 290 millions de dollars des frais autres que d'intérêts (augmentation de 28 millions de dollars en 2007).

## État du résultat étendu consolidé intermédiaire

Six mois terminés les

(en millions de dollars canadiens)	30 avril 2008		30 avril 2007	
	PCGR du Canada	Rajustements	PCGR des États-Unis	PCGR des États-Unis
Bénéfice net	1 822 \$	474 \$	2 296 \$	1 819 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices				
Gains et (pertes) latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture <sup>1</sup>	272	15	287	157
Reclassement en résultat net lié aux valeurs mobilières disponibles à la vente <sup>2</sup>	(41)	-	(41)	(55)
Gains et (pertes) de change latents découlant des investissements dans les filiales, déduction faite des activités de couverture <sup>3,7</sup>	239	(19)	220	420
Gains et (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie <sup>4</sup>	643	(534)	109	(117)
Reclassement en résultat net lié aux gains et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie <sup>5</sup>	(37)	-	(37)	7
Rajustement du passif au titre des régimes de retraite <sup>6</sup>	-	(150)	(150)	-
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>	<b>1 076</b>	<b>(688)</b>	<b>388</b>	<b>412</b>
<b>Résultat étendu</b>	<b>2 898 \$</b>	<b>(214) \$</b>	<b>2 684 \$</b>	<b>2 231 \$</b>

<sup>1</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 120 millions de dollars (66 millions de dollars en 2007).

<sup>2</sup> Déduction faite d'une charge d'impôts sur les bénéfices de 16 millions de dollars (20 millions de dollars en 2007).

<sup>3</sup> Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de (295) millions de dollars (52 millions de dollars en 2007).

<sup>4</sup> Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de 37 millions de dollars ((71) millions de dollars en 2007).

<sup>5</sup> Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de 16 millions de dollars ((4) millions de dollars en 2007).

<sup>6</sup> Déduction faite d'une charge (économie) d'impôts sur les bénéfices de (71) millions de dollars.

<sup>7</sup> Comprend un montant de (671) millions de dollars (112 millions de dollars en 2007) au titre des gains (pertes) après impôts provenant des couvertures des investissements de la Banque dans des établissements étrangers.

**Bilan consolidé intermédiaire condensé**

(en millions de dollars canadiens)	<i>Au</i>						<i>Au</i>
	<b>30 avril</b>						31 octobre
			<b>2008</b>				2007
	<b>PCGR du</b>	<b>Rajustements</b>	<b>PCGR des</b>	<b>PCGR du</b>	<b>Rajustements</b>	<b>PCGR des États-</b>	
	<b>Canada</b>		<b>États-Unis</b>	<b>Canada</b>		<b>Unis</b>	
<b>Actif</b>							
Liquidités et autres	18 119	\$ -	\$ 18 119	\$ 16 536	\$ -	\$ 16 536	\$
Valeurs mobilières							
Détenues à des fins de transaction	83 084	2 043	85 127	77 637	2 012	79 649	
Désignées comme détenues à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	2 043	(2 043)	-	2 012	(2 012)	-	
Disponibles à la vente	53 929	7 232	61 161	35 650	7 681	43 331	
Détenues jusqu'à leur échéance	8 781	(8 781)	-	7 737	(7 737)	-	
	<b>147 837</b>	<b>(1 549)</b>	<b>146 288</b>	123 036	(56)	122 980	
Valeurs mobilières prises en pension	33 067	-	33 067	27 648	-	27 648	
Prêts							
Prêts hypothécaires résidentiels	67 137	(87)	67 050	58 485	12	58 497	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	75 114	25	75 139	67 532	-	67 532	
Cartes de crédit	6 166	-	6 166	5 700	-	5 700	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	60 661	907	61 568	44 258	1 239	45 497	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur	718	(718)	-	1 235	(1 235)	-	
	<b>209 796</b>	<b>127</b>	<b>209 923</b>	177 210	16	177 226	
Provision pour pertes sur prêts	(1 369)	(197)	(1 566)	(1 295)	-	(1 295)	
Prêts (montant net)	<b>208 427</b>	<b>(70)</b>	<b>208 357</b>	175 915	16	175 931	
Investissement dans TD Ameritrade	4 829	-	4 829	4 515	-	4 515	
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	37 602	-	37 602	36 052	-	36 052	
Écarts d'acquisition	14 213	(83)	14 130	7 918	(159)	7 759	
Autres actifs incorporels	3 773	-	3 773	2 104	-	2 104	
Autres actifs	35 754	9 180	44 934	28 400	6 677	35 077	
<b>Total de l'actif</b>	<b>503 621</b>	<b>\$ 7 478</b>	<b>\$ 511 099</b>	\$ 422 124	\$ 6 478	\$ 428 602	\$

<b>Passif</b>						
Dépôts	349 523 \$	(36) \$	349 487 \$	276 393 \$	(10) \$	276 383 \$
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	37 730	-	37 730	39 028	-	39 028
Autres passifs	71 345	8 194	79 539	73 877	6 948	80 825
Billets et débiteures subordonnés	12 466	-	12 466	9 449	-	9 449
Passif au titre des actions privilégiées et des titres de fiducie de capital	1 428	(1 428)	-	1 449	(1 449)	-
<b>Total du passif</b>	<b>472 492</b>	<b>6 730</b>	<b>479 222</b>	<b>400 196</b>	<b>5 489</b>	<b>405 685</b>
<b>Participations sans contrôle</b>	<b>534</b>	<b>900</b>	<b>1 434</b>	<b>524</b>	<b>900</b>	<b>1 424</b>
<b>Avoir des actionnaires</b>						
Actions privilégiées	1 125	528	1 653	425	549	974
Actions ordinaires	12 818	39	12 857	6 577	39	6 616
Surplus d'apport	383	-	383	119	-	119
Bénéfices non répartis	16 864	223	17 087	15 954	(245)	15 709
Cumul des autres éléments du résultat étendu						
Gains et (pertes) latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, déduction faite des activités de couverture	624	(49)	575	393	(64)	329
Gains et (pertes) de change latents découlant des investissements dans les filiales, déduction faite des activités de couverture	(1834)	(19)	(1 853)	(2 073)	-	(2 073)
Gains et (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	615	(455)	160	9	79	88
Rajustement du passif au titre des régimes de retraite	-	(419)	(419)	-	-	-
Incidence de l'adoption du SFAS 158	-	-	-	-	(269)	(269)
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	(595)	(942)	(1 537)	(1 671)	(254)	(1 925)
Total de l'avoir des actionnaires	30 595	(152)	30 443	21 404	89	21 493
<b>Total du passif et de l'avoir des actionnaires</b>	<b>503 621 \$</b>	<b>7 478 \$</b>	<b>511 099 \$</b>	<b>422 124 \$</b>	<b>6 478 \$</b>	<b>428 602 \$</b>

## ACQUISITIONS ET CESSIONS

### Commerce Bancorp, Inc.

Le risque de change lié à l'acquisition de Commerce Bancorp, Inc. (Commerce) a été couvert au moyen d'instruments dérivés et a été désigné comme couverture comptable en application des PCGR du Canada. Ce risque n'était pas admissible à la comptabilité de couverture selon les PCGR des États-Unis. Conformément aux PCGR du Canada, les variations de la juste valeur des dérivés désignés dans les relations de couverture sont comptabilisées dans l'écart d'acquisition à l'achèvement de l'acquisition de l'entreprise. Aux fins des PCGR des États-Unis, les variations de la juste valeur de ces dérivés sont constatées à l'état des résultats consolidés. Par conséquent, une somme de 107 millions de dollars après impôts a été constatée dans les résultats selon les PCGR des États-Unis pour les six mois terminés le 30 avril 2008, contrebalancée par une écriture de compensation dans l'écart d'acquisition. Les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis exigent que les prêts acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises soient constatés à la juste valeur. Toutefois, les PCGR des États-Unis exigent que ces prêts soient constatés sans tenir compte des provisions générales. Les prêts acquis à l'acquisition de Commerce ont été comptabilisés sans tenir compte de la provision générale aux fins des PCGR des États-Unis.

## Modifications des principales conventions comptables touchant les écarts entre les PCGR du Canada et des États-Unis

### Comptabilisation des positions fiscales incertaines

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2007, la Banque a adopté aux fins des PCGR des États-Unis l'interprétation 48 du FASB, «Accounting for Uncertainty in Income Taxes— an interpretation of FASB Statement No. 109» (FIN 48). La FIN 48 clarifie la comptabilisation des impôts sur les bénéfices en prescrivant un seuil de réalisation «plus probable qu'improbable» que doivent atteindre les positions fiscales pour pouvoir être constatées dans les états financiers. La FIN 48 établit aussi une norme pour l'évaluation des positions fiscales incertaines et le classement des intérêts et des pénalités, et exige la présentation d'informations additionnelles sur les réserves d'impôts. Aux fins des PCGR du Canada, l'évaluation des positions fiscales incertaines repose sur une seule «meilleure estimation».

L'adoption de la FIN 48 a été comptabilisée de manière rétroactive, sans retraitement, et a donné lieu à une augmentation de 11 millions de dollars des bénéfices non répartis d'ouverture, et l'écriture compensatoire a été portée en diminution des passifs d'impôt.

Les économies d'impôts non constatées au 1<sup>er</sup> novembre 2007 totalisaient 680 millions de dollars. Le total des économies d'impôts non comptabilisées additionnelles qui ont été cumulées après le 1<sup>er</sup> novembre 2007 s'établit à 123 millions de dollars. Le montant total des économies d'impôts non comptabilisées, s'il était comptabilisé, aurait une incidence sur le taux d'imposition effectif. La Banque comptabilise les arriérés d'intérêts et les pénalités dans la charge d'impôts sur les bénéfices. Le montant total des intérêts et des pénalités constaté dans le bilan consolidé au 1<sup>er</sup> novembre 2007 était de 22 millions de dollars. Pour les six mois terminés le 30 avril 2008, des intérêts et des pénalités de 40 millions de dollars ont été cumulés.

La Banque ne prévoit pas de changement important du montant total des économies d'impôts non comptabilisées au cours des 12 prochains mois. La Banque exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres juridictions fiscales, et divers exercices entre 2000 et 2007 pourraient faire l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

### **Modifications futures de conventions comptables**

#### *Régimes de retraite et régimes d'autres avantages complémentaires de retraite*

SFAS No. 158, «Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Postretirement Plans»

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008, la norme du FASB exigera également que les obligations au titre des prestations et les actifs des régimes soient évalués à la date de clôture de l'exercice. Par conséquent, la Banque ne pourra plus évaluer ses régimes à prestations déterminées jusqu'à trois mois avant la date des états financiers. À l'heure actuelle, la Banque évalue l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés. D'autres dispositions de cette norme ont été adoptées par la Banque le 31 octobre 2007.

#### *Évaluation à la juste valeur*

En date du 1<sup>er</sup> novembre 2008, la Banque devra adopter le SFAS No. 157, «Fair Value Measurements». Cette norme comptable fournit un cadre d'évaluation de la juste valeur, qui aura surtout une incidence sur les évaluations par la Banque de la juste valeur relative aux instruments financiers. La norme exige également la présentation d'informations additionnelles. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

#### *Option de la juste valeur pour les actifs financiers et les passifs financiers*

La Banque pourra évaluer à la juste valeur les instruments financiers admissibles, à l'aide de l'option de la juste valeur décrite dans le SFAS No. 159, «The Fair Value Option for Financial Assets and Financial Liabilities». La Banque adoptera cette norme en date du 1<sup>er</sup> novembre 2008. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

#### *Regroupements d'entreprises*

Le SFAS No. 141 (R), «Business Combinations», conserve les notions fondamentales du SFAS No. 141, qui exige la comptabilisation selon la méthode de l'acquisition et l'identification d'un acquéreur pour tous les regroupements d'entreprises. Les principales modifications comptables qui sont exigées selon cette norme sont les suivantes : i) les actions de participation émises à titre de contrepartie d'acquisition doivent être évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition plutôt qu'à la date de l'annonce de l'opération; ii) l'acquéreur doit constater les ajustements d'évaluation à la juste valeur à l'égard de tous les actifs et passifs, y compris la participation sans contrôle, et comptabiliser l'écart d'acquisition total comme s'il avait acquis une participation de 100 %; iii) les frais d'acquisition et de restructuration doivent être passés en charges dès qu'ils sont engagés au lieu d'être capitalisés dans la composante de la contrepartie d'acquisition; et iv) la contrepartie éventuelle doit être constatée à la date d'acquisition à la juste valeur, et les variations de la juste valeur doivent être passées en résultat net. La Banque est tenue d'adopter la norme de manière prospective en date du 1<sup>er</sup> novembre 2009. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

#### *Participations sans contrôle dans les filiales*

Le SFAS No. 160, «Noncontrolling Interests in Consolidated Financial Statements», établit des normes de comptabilisation et de présentation de l'information à l'égard des participations sans contrôle dans les filiales. Cette norme exige que les participations sans contrôle dans les filiales soient présentées séparément comme des composantes des capitaux propres et que le montant du résultat net consolidé attribuable aux participations avec contrôle et celui attribuable aux participations sans contrôle soient établis et présentés dans l'état des résultats consolidé. Selon cette norme, toute augmentation ou diminution des participations sans contrôle sera comptabilisée comme une opération portant sur les capitaux propres. La déconsolidation d'une filiale donnera lieu à la constatation d'un gain ou d'une perte mesuré d'après la juste valeur de la participation sans contrôle conservée, et la participation sans contrôle conservée doit être mesurée initialement à la juste valeur. La Banque est tenue d'adopter la norme de manière prospective en date du 1<sup>er</sup> novembre 2009. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

#### *Communication d'informations sur les instruments dérivés et les activités de couverture*

Le SFAS No. 161, «Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities—An amendment of FASB Statement No. 133», exige la communication d'informations plus détaillées sur les instruments dérivés et les éléments de couverture qui sont comptabilisés selon le FASB Statement No. 133. Cette norme entrera en vigueur pour la Banque à compter du trimestre commençant le 1<sup>er</sup> février 2009. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

#### *Hiérarchie des principes comptables généralement reconnus des États-Unis*

Le SFAS No. 162, «The Hierarchy of Generally Accepted Accounting Principles», identifie les sources des principes comptables et établit une hiérarchie des PCGR pour le choix des principes à utiliser dans la préparation des états financiers qui sont présentés selon les PCGR des États-Unis. La date d'entrée en vigueur de cette norme reste à déterminer. La Banque évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

**Chiffres correspondants**

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période écoulée.